

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 9 (1944)

Heft: 8

Rubrik: Sur les écrans du monde

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUR LES ÉCRANS DU MONDE

Grande-Bretagne

Pour la diffusion des films britanniques après la guerre.

Une société britannique de distribution de films vient d'être créée pour accroître la diffusion des films anglais dans le monde. La «General Cinema Finance Corporation» assurera cette distribution pour tous les pays du monde, à l'exception des deux Amériques, les pays de ce continent devant être servis par une filiale installée à New-York.

*

Ce problème fait l'objet de préparatifs énergiques de la part des milieux spécialisés de Grande-Bretagne. Le trust A. J. Rank, au capital de 25 millions de £ et qui possède plus de 600 cinémas en Grande-Bretagne, fait savoir qu'il assumera désormais lui-même la distribution des films britanniques aux Etats-Unis. Un bureau de location a été ouvert à New-York sous la direction de M. Kelley, ancien directeur général des United Artists.

Le revenu des films américains en Grande Bretagne s'élève à 15 millions de £ par an, tandis que les films anglais loués aux Etats-Unis ne rapportent jusqu'ici qu'un faible pourcentage de cette somme.

*

Le trust Odéon-Gaumont a fondé une nouvelle succursale, l'Eagle Lions Distributors, qui s'occupera également de la distribution de films anglais dans le monde. Cette société est persuadée qu'elle pourra parvenir à faire connaître les films britanniques d'une façon beaucoup plus étendue que ce ne fut le cas jusqu'à présent. L'activité sera très vive en faveur de cette diffusion, et de grands projets sont en cours, tant pour la production de grands films anglais que pour leur distribution dans l'univers.

*

Le plus grand trust anglais du théâtre et du cinéma l'Associated British Picture Corp. continue de distribuer un dividende de 7,5 %.

Hongrie

Production de films en couleurs.

Selon des indications fournies par la presse professionnelle, l'industrie hongroise du cinéma a maintenu sa production de 1943 au niveau de celle de 1942, ceci malgré toutes les difficultés survenues. 42 films hongrois sont sortis en 1943, contre 44 en 1942 et 41 en 1941, 38 en 1940 et 27 en 1939.

Selon une déclaration officielle publiée voici quelque temps, l'état envisagerait

d'équiper la société de production «Hunnia» pour la production de films en couleurs. Des préparatifs seraient en cours.

Relations avec l'étranger.

Un journal économique de Hongrie annonce la création de la Szegeder Film Fabrik A. G. à Szeged, au capital de 7 millions. Les fondateurs sont MM. Ludwig Rosta, le producteur Josef Ferenczy de Budapest, et le conseiller Palfy. Une grande partie du capital aurait été souscrite par des capitalistes du Banat serbe. Cette société serait destinée à resserrer les liens culturels entre la Hongrie et la Serbie; il est donc probable qu'elle produise notamment des films en langue serbe.

Espagne

Selon des informations officieuses, la production espagnole, très soutenue par l'Etat, a pu continuer son activité normale en 1943 et se développer. L'industrie espagnole du film a sorti 60 grandes bandes en 1943. La principale société productrice reste, comme l'année précédente, la CIFESA, avec 9 des meilleurs et des plus importants films de l'année ainsi que plusieurs autres bandes, issues de ses studios de Madrid et de Barcelone. Les ateliers Ropetense ont produit 4 grands films, les studios Chamartin 6, la CEA 7 et les studios Ballesteros 3, dont la bande fameuse «Le scandale», qui passe pour la meilleure production de l'année, et dont la réalisation a coûté 2,5 millions de pesetas.

La commission douanière des Cortès est occupée actuellement, à en croire des informations officielles, à l'étude des nouvelles prescriptions douanières pour l'importation des films étrangers. Ces mesures auront un caractère de protection plus accentué encore à l'égard du film national.

Finlande

Augmentation du prix des places dans les cinémas.

Le ministère du ravitaillement populaire a autorisé les cinémas finlandais à augmenter le prix des places dès le 27 février dernier. Ils atteignent 12 à 40 marks finlandais suivant les places et suivant le rang des salles. Le 25 % des places au moins doit être vendu à des prix ne dépassant pas 15 ou 20 mark, suivant les salles.

(P.S. Cette nouvelle pourrait être média- tée avec fruit par notre contrôle des prix.)

Argentine

Réduction d'impôt pour les cinémas qui projettent des films du pays.

Le gouvernement argentin vient de promulguer un nouveau décret, d'après lequel les cinémas qui projettent des films du pays auront droit à la restitution d'une partie de la taxe sur les plaisirs. Cette réduction atteint jusqu'à 75 % suivant l'importance du film et la durée des représentations. Cette mesure correspond à d'autres décisions du gouvernement Ramirez, qui tendent toutes vers un encouragement à la production nationale, et au soutien des traditions et de la culture spécifiquement argentines.

Feuille officielle du commerce

Valais

29 mars 1944.

Auguste Duchoud, à Monthey. Le chef de la maison est Auguste Duchoud, de et à Monthey. Exploitation d'un café et d'un cinéma.

Vaud

22 mars 1944.

Atlanta Lausanne S.A., à Lausanne, industries du spectacle, location, vente, exploitation de films, etc. (FOSC. du 4 février 1938). La société est dissoute. La liquidation étant terminée, la raison est radiée.

*

FILMATICA, Société d'édition de dessins animés pour l'enseignement S. à r. l. (FILMATICA, Verlagsgesellschaft für gezeichnete Lehrfilme GmbH.) (FILMATICA, Società di edizioni di disegni animati per l'Insegnamento S. a. g. l.), à Lausanne. L'inscription du 21 décembre 1942, publiée dans la FOSC. du 28 décembre 1942, no. 301, page 2934, est complétée comme suit: L'associé Jean-Louis Nicolet bénéficie d'un avantage particulier en ce sens qu'après versement à la réserve légale et lorsque le solde du bénéfice net dépassera 20 % du capital versé, il recevra par privilège un dixième de l'excédent. Cet avantage de fondateur durera 20 ans dès le jour de la fondation. Si la part de Jean-Louis Nicolet était transférée à un tiers durant cette période de 20 ans, le nouveau propriétaire ne bénéficiera pas de ce privilège qui restera acquis à Jean-Louis Nicolet ou à ses héritiers jusqu'à l'expiration de ce délai de 20 ans.

Genève

16 février 1944.

SADEC S.A. d'Exploitation de Cinémas, à Genève (FOSC. du 15 janvier 1938, page 115). Louis Guyot, de La Chaux-de-Fonds et Boudevilliers (Neuchâtel), à Genève, a été nommé unique administrateur; il signe individuellement. L'administrateur Frédéric Barbez dit Chasalle est démissionnaire; ses pouvoirs sont éteints.